

Pouvoir d'emprunt

Mme Copps: Allons donc!

M. Riis: Jour après jour, mois après mois, la conduite du parti libéral...

Mme Copps: Cela dépasse les bornes.

M. Riis: ... l'hypocrisie, cette fausseté, le conflit...

Une voix: Ayez au moins la décence de vous asseoir.

Mme Copps: Monsieur le Président, lorsque le député dit des politiques qu'ils sont comparables à des agresseurs d'enfants, j'estime que c'est du langage antiparlementaire. Je pense que tous les députés ici présents admettront qu'il devrait retirer ces paroles.

M. Johnston: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège...

M. Keeper: Nous n'avons pas interrompu votre discours.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas entendu cela. Si je vois quelque chose dans le hansard de demain qui, à mon avis, devrait être retiré, je le signalerai au député. Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) soulève une question de privilège.

M. Johnston: Je soulève la question de privilège. Je suis persuadé que, lorsque le député se sera remis de sa crise d'hystérie, il reconnaîtra que le mot hypocrite est également antiparlementaire. Je pense qu'il a été défini comme tel, et a été discuté à la Chambre. J'ajouterais ce mot à la liste de ceux qui devront être retirés.

Le président suppléant (M. Paproski): «Hypocrite» figure sur les deux listes; tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Je regarderai le hansard. Je ne sais pas ce qui se produit ici ce soir. Est-ce la pleine lune? Nous devrions nous comporter de façon un peu plus digne. J'étudierai cela demain matin et je verrai ce que dit le hansard. Je voudrais que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) continue mais je cède d'abord la parole au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Tobin: Monsieur le Président, j'aimerais bien connaître le résultat de vos délibérations sur cette question de privilège. J'invoque le Règlement pour obtenir des éclaircissements. Je croyais que, en vertu du Règlement adopté lors de la dernière législature, les discours étaient suivis d'une période de questions et de réponses.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut se rasseoir. La première partie du débat comprend des discours de 40 minutes, sans questions. Ensuite il y a des discours de 20 minutes avec questions et observations.

M. Tobin: Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député de Kamloops-Shuswap pourra continuer son discours.

M. Riis: Merci monsieur le Président. Je crois qu'on en a suffisamment parlé.

Une voix: Soyez poli.

Mme Copps: Parler d'agresseurs qui s'en prennent à des enfants...

Une voix: A propos de...

Mme Copps: Faire une remarque de ce genre est absolument...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Riis: Je crois avoir touché une corde sensible chez certains députés libéraux à la Chambre aujourd'hui.

Une voix: C'est vrai, une corde très sensible.

M. Riis: C'est certain.

Mme Copps: C'est que nos inquiétudes sont sérieuses.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné votre décision au sujet des termes non parlementaires, je serai le premier à me retracter si vous trouvez que j'ai utilisé des termes de ce genre.

Mme Copps: Cela est indigne de vous.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais rappeler à la député de Hamilton-Est (M^{me} Copps) qu'elle n'est pas à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Si nous devons poursuivre les travaux de la Chambre, j'apprécierais le respect des convenances...

M. Tobin: Certains de nos vis-à-vis parlaient.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci.

M. Tobin: Il s'agit là d'une observation inconvenante de la part de la présidence, je dois dire.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai entendu les observations du député. Je l'ai entendu également, hier, formuler des observations qui étaient très près d'être anti-parlementaires. Je n'ai pas l'intention de faire toute une histoire de cette affaire, mais je voudrais quand même le signaler au député.

Des voix: Retirez vos paroles.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser des privilèges de la Chambre, mais lorsque j'ai parlé des agresseurs d'enfants, je n'avais pas l'intention de mettre en doute la droiture d'un député quelconque. Je trouve franchement qu'il s'agit là d'une affirmation très grave, et j'aurais espéré seulement que les députés néo-démocrates prennent cette question plus au sérieux.